

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2023_0354_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Objet : Pôle culture – actualisation des tarifs pour l'exercice 2024

7. Finances locales
7.10 Divers

VU la décision n°DM_2022_0439_CC relative à l'actualisation des tarifs pour l'exercice 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – d'actualiser les tarifs des offres culturelles en procédant à une augmentation de 3,8 % correspondant à l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases fiscales constituées des valeurs locatives. Cet indice s'appuie sur l'inflation constatée de novembre à novembre :

DIRECTION LECTURE PUBLIQUE

Catégorie	Tarifs
Abonnement annuel pour les usagers (individu ou collectivité) résidant Cherbourg-en-Cotentin	Gratuit
Abonnement annuel pour les usagers (individu ou collectivité) résidant hors Cherbourg en Cotentin	26,00 €
Abonnement annuel pour les usagers (individu ou collectivité) ne résidant pas sur Cherbourg en Cotentin et répondant aux critères suivants, sur présentation d'un justificatif : <ul style="list-style-type: none">- jeunes jusqu'à 18 ans révolus et étudiants,- chômeurs inscrits à la Maison de l'emploi,- bénéficiaires du RMI, du Fonds National de Solidarité, de l'allocation de fin de droits Assedic, du minimum vieillesse, de l'allocation adulte handicapé,- assistantes maternelles,- établissements scolaires,- services de la collectivité œuvrant pour la jeunesse ou dans le secteur socio-culturel,- associations de soutien en direction de personnes en difficulté,- associations œuvrant pour la promotion de la lecture publique à destination des enfants jusqu'à 18 ans inclus.	Gratuit

Abonnement mensuel pour les usagers temporaires résidant hors Cherbourg en Cotentin	5,00 €
Carte photocopie par lot de 10	2,50 €
Reproduction et photocopie par lot de 50	13,00 €
Carte de remplacement	2,50 €
Abonnement ateliers Espace Public Numérique - Boris Vian	Gratuit
Document Coriallo - usage privé à l'unité	3,00 €
Document Coriallo - usage commercial par lot de 10	26,00 €

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

DIRECTION SPECTACLE VIVANT

TARIFS DES SPECTACLES :

	Plein tarif	Tarif réduit	Abonnement
Théâtre, conte, danse	15 €	12 €	11 €

	Tarifs
Concert	Plein tarif entre 5 € et 30 € selon le coût du concert
Humour	Plein tarif entre 5 € et 30 € selon le coût du concert
Jeune public*	6,50 €
Scolaire	5,50 € pour les élèves de CEC et 7,50 € pour ceux hors CEC
Ciné-concerts	6,50 €
Ciné-conférences, éveil culturel, présentations de saison, actions de médiation, accompagnement des groupes tremplin	Gratuit

*Ce tarif s'applique aussi à l'accompagnateur

Le tarif réduit s'applique aux bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ADA (allocation demandeur d'asile), l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), aux jeunes de moins de 20 ans, aux étudiants de moins de 26 ans, aux personnes recevant le RSA ou l'ASS, aux groupes de plus de 10 personnes (sur réservation), aux comités d'entreprise et le CASCSC (comité d'actions sociales, culturelles et sportives de Cherbourg-en-Cotentin).

Dès 4 spectacles, le tarif réduit est valable sur l'ensemble de la programmation culturelle de la Ville incluant le Théâtre des Miroirs, l'espace culturel Buisson, le Circuit et le festival Passeurs de mots.

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

TARIFS DES MISES A DISPOSITION DES SALLES DE SPECTACLE :

	CHERBOURG-EN-COTENTIN			HORS COMMUNE		
	BUISSON	MIROIRS	VOX	BUISSON	MIROIRS	VOX
Ecoles Associations sans billetterie	Gratuité			Debout : 831€/jour (représentation) 416€/jour (répétition)	418€/jour (représentation) 209€/jour (répétition)	499€/jour (représentation) 250€/jour (répétition)
				Assis : 497€/jour (représentation) 248€/jour (répétition)		
Association avec billetterie, collèges, lycées, comités d'entreprise	Debout : 416€/jour (représentation) 208€/jour (répétition)	209€/jour (représentation) 105€/jour (répétition)	250€/jour (représentation) 125€/jour (répétition)	831€/jour (représentation debout) 497€/jour (représentation assise)	418€/jour (représentation) 209€/jour (répétition)	499€/jour (représentation) 250€/jour (répétition)
	Assis : 248€/jour (représentation) 124€/jour (répétition)			416€/jour (répétition debout) 208€/jour (répétition assise)		

	CHERBOURG-EN-COTENTIN				HORS COMMUNE		
	BUISSON	MIROIRS	VOX	BUISSON	MIROIRS	VOX	
Résidences, accompagnement des groupes	Gratuité Mise à disposition de technicien limitée à 2 jours (montage et démontage)						
Entreprises, Organismes privés ou à vocation lucrative	2893€/jour (représentation)	2217€/jour (représentation)	2092€/jour (représentation)	2893€/jour (représentation)	2217€/jour (représentation)	2092€/jour (représentation)	1046€/jour (répétition)
	1447€/jour (répétition)	1108€/jour (répétition)	1046€/jour (répétition)	1447€/jour (répétition)	1108€/jour (répétition)	1046€/jour (répétition)	

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

DIRECTION EDUCATION ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1/ Conservatoire de musique

TARIFS PAR ANNEE SCOLAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE	Tarif	
	Résident CEC (1)	Hors CEC
Frais de dossier par élève	17 €	17 €
Éveil musical Formation musicale (y compris Chorale IM1)	38 €	76 €
Formation instrumentale	74 €	148 €
Formation complète : inclus formation musicale, instrument et une pratique collective éventuelle	103 €	206 €
2 ^{ème} formation instrumentale	46 €	92 €
Pratiques collectives hors formation complète : (tarif pour une activité annuelle) . Chorales . Orchestres (2), Ensemble de guitares, Big-band, jazz, etc...	25 €	50 €
Ateliers : (tarif pour un atelier annuel) (Jazz, technique vocale, musique et handicap, etc...)	38 €	76 €
Ateliers : (tarif pour un atelier trimestriel)	20 €	40 €
Studio de musiques actuelles (par trimestre)	14 €	28 €
Location d'instruments (par trimestre) (3)	28 €	47 €

REDUCTIONS ET GRATUITE (1)**Applicables à tous les élèves du foyer**

Usagers non-redevables de « l'impôt total avant crédit d'impôts », bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, du dispositif COPAL-AVE de la CAF. Inscrits aux ateliers musique et handicap au titre d'une structure.

Gratuité de toutes les activités
sauf frais de dossier,
- 60% sur les locations d'instruments

Formation du personnel du Conservatoire

Gratuité de toutes les activités sauf frais de dossier

Applicables individuellement

Bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH.
Membres de l'Orchestre de Cherbourg-en-Cotentin.

- 40 % sur tous les tarifs sauf frais de dossier

TARIFS DEGRESSIFS POUR LES ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE (4)

1er enfant : Tarif plein

2e enfant : - 30 %

3e enfant et suivants : - 50 %

MASTERCLASS ET STAGES

Elèves inscrits au Conservatoire : Gratuité

Elèves non inscrits au Conservatoire : 16 €

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTES

Numéraires, chèques bancaires ou postaux (libellés à l'ordre du Trésor public), chèques vacances*, Spot 50*, C'loisirs*, Atouts Normandie*, Pass culture* (* non acceptés pour les locations d'instruments)

REMBOURSEMENT ET FACTURATION AU TRIMESTRE

Après confirmation de l'inscription par le secrétariat, les frais de dossier sont dus et ne sont pas remboursables.

Toute année commencée est due, sauf démission ou demande de congé notifiée par écrit avant le 1^{er} jour des vacances de la Toussaint. Passée cette date, l'annulation de la facture ou le remboursement ne peuvent intervenir qu'en cas de force majeure, changement imprévisible de domicile lié à une activité professionnelle hors Communauté d'Agglomération du Cotentin, maladie grave ou raison de santé, motivées par certificat médical.

Le remboursement s'effectue au trimestre, tout trimestre commencé est dû.

En cas d'inscription ou d'ajout d'une activité supplémentaire après le 1^{er} janvier, le montant du ou des trimestre(s) déjà écoulé(s) sera déduit de la facturation (ne concerne pas les frais de dossier).

Les tarifs au trimestre sont arrondis à la dizaine de centimes la plus proche (à la dizaine supérieure si exactement au milieu).

Les 2^e et 3^e trimestres commencent respectivement le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril.

CONDITIONS PARTICULIERES

(1) Application des réductions : Les réductions sont appliquées sur présentation d'un justificatif à partir de la rentrée et avant les vacances de la Toussaint. Tout document présenté ultérieurement sera systématiquement refusé.

Titulaires des justificatifs : Les justificatifs doivent impérativement être au nom du responsable legal 1 tel que désigné sur le formulaire d'inscription, excepté pour les réductions applicables individuellement.
NB : Le nom du responsable 1 peut être modifié lors du dépôt du formulaire de réinscription. Aucune demande ne sera prise en compte ultérieurement, sauf changement de situation dûment justifié, relatif aux conditions de garde d'enfant ou à l'exercice de l'autorité parentale

Restrictions particulières : Sont acceptés uniquement les justificatifs de domicile de moins de 3 mois au jour de leur présentation et les avis de non-imposition de l'année en cours mentionnant un "impôt total avant crédit d'impôts" égal à zéro.

Non-cumul des réductions : Seuls les tarifs dégressifs accordés aux fratries sont cumulables avec une autre réduction. Lorsqu'un usager peut prétendre à plusieurs réductions, est retenue celle qui lui est le plus favorable.

(2) Possibilité d'exonération complète en cas de participation très ponctuelle

(3) En cas de non restitution d'instrument, une facturation sera établie selon la valeur d'achat, mentionnée dans le contrat de location. Si les révisions ou les réparations demandées par le Conservatoire ne sont pas effectuées lors de la restitution de l'instrument, celles-ci seront facturées à l'usager.

(4) Applicables aux enfants fiscalement à charge, uniquement sur les activités et non sur les frais de dossier ou les locations d'instruments. Tarif plein sur le tarif le plus élevé, puis la dégressivité s'applique du tarif le plus élevé vers le moins élevé.

Cette tarification entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2024/2025.

2/ Ateliers artistiques

Arts plastiques	Tarifs 2024 CEC	Tarifs 2024 hors CEC
6-10 ans	93 €	140 €
5-6 ans	93 €	140 €
9-10 ans	93 €	140 €
11-12 ans	140 €	210 €
13-14 ans	140 €	210 €
Chorale Les Babouches		
7-9 ans	114 €	171 €
10-14 ans	114 €	171 €
Théâtre		
7-10 ans	125 €	187 €
11-14 ans	166 €	249 €
15 et plus	166 €	249 €
Danse contemporaine		
7-10 ans	119 €	179 €
11-13 ans	119 €	179 €
Sculpture/modelage		
8-10 ans	182 €	272 €
adultes	182 €	272 €

Conditions de réduction :

Sur justificatifs, une réduction de 30% est appliquée pour les bénéficiaires des principaux minima sociaux : RSA, AAH, ASS, ADA et familles non-redevables de l'impôt sur le revenu avant crédit d'impôt.

Cette tarification entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2024/2025.

SERVICE ARTS VISUELS – Artothèque

Catégorie	Modalités	Tarif
Abonnement particuliers	3 œuvres tous les 3 mois, soit 12 œuvres/an	59 €
Abonnement scolaires de la maternelle aux établissements supérieurs	6 œuvres tous les 3 mois, soit 24 œuvres/an	68 €
Abonnement collectivités et établissements publics : entreprises, associations, administrations	6 œuvres tous les 3 mois, soit 24 œuvres/an	138 €
Emprunt occasionnel		14 €/œuvre

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

DIRECTION DES MUSEES ET DU PATRIMOINE**1. TARIFS D'ENTREE**

MUSEE THOMAS HENRY – MUSEE DE LA LIBERATION		
DROITS D'ENTREE	TARIF PLEIN (€)	TARIF REDUIT (€)
Musée Thomas Henry	6.00	4.00
Musée de la Libération	5.00	3.00

Tarif réduit :

- Groupe des 10 personnes et plus (par visiteur),
- Titulaires du Pass'Avantages Manche,
- Visiteurs du Port Chantereyne sur présentation du coupon de réduction offert dans le guide de l'escale.

Gratuité :

- Tous les mercredis dans les deux musées,
- Tous les 8 mai, 6 juin, 11 novembre ainsi que le week-end de juin commémorant la Libération de la ville de Cherbourg pour le seul Musée de la Libération,
- Evénements nationaux : Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, journées nationale de l'archéologie, Nuit de la lecture, Journées européennes des Métiers d'Art, si programmation spécifique,
- Evénements locaux : Festival voyageurs immobiles pour le seul Musée Thomas Henry,
- Participants à l'événement « Urban trail ».

En dehors de ces dates et sur présentation d'un justificatif et pour les deux musées :

- Titulaires du Pass Musées,
- Titulaires d'un avis de non-imposition, bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi,
- Moins de 26 ans et étudiants,
- Groupes scolaires accompagnés,
- Visites organisées par la Direction des Musées et du Patrimoine pour les publics issus du champ social de la commune de Cherbourg-en-Cotentin : accueil enfance, accueil seniors, espaces solidaires,
- Personne en situation de handicap et un accompagnateur,
- Membres de la SAMMCC,
- Professionnels de musées, journalistes, enseignants, professionnels de tourisme (sur présentation d'une carte professionnelle),
- Anciens combattants et vétérans (pour le seul Musée de la Libération),
- Titulaires d'une invitation émise par la Ville,
- Titulaire de la carte ICOM ou ICOMOS,
- Titulaire de la carte du réseau des musées de Normandie « Muséopass ».

Dans le cadre de la promotion culturelle, le Pass annuel pourra être offert aux gagnants des différents jeux concours proposés.

Par ailleurs, des Pass musées seront également réservés pour les jeux organisés par les médias (presse et radio) qui sollicitent régulièrement la Ville en ce sens.

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

2. TARIFS DES VISITES ET ATELIERS

VISITES GUIDÉES ET ATELIERS POUR LE PUBLIC INDIVIDUEL ADULTE	
Plein tarif <i>soit 1 € supplémentaire par rapport au droit d'entrée au musée Thomas Henry, et 2 € supplémentaires par rapport au droit d'entrée au musée de la Libération.</i>	7.00 € comprenant le droit d'entrée au musée, la participation à la visite guidée ou à l'atelier, l'utilisation des équipements de confort de visite et, le cas échéant, les fournitures nécessaires à l'atelier.
Gratuité	Bénéficiaires de la gratuité d'accès aux musées, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o Titulaires d'un avis de non-imposition, bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi, o Personnes de moins de 26 ans et étudiants, o Personnes en situation de handicap et un accompagnateur, o Professionnels de musées, journalistes, enseignants, professionnels de tourisme, o Anciens combattants et vétérans (pour le seul musée de la Libération), o Titulaires d'une invitation émise par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, o Titulaires du « Pass Musées », o Titulaires de la carte de membre de la Société des Amis des Musées et des Monuments de Cherbourg et du Cotentin, o Titulaires de la carte du Réseau des Musées de Normandie, o Titulaires de la carte ICOM ou ICOMOS.
VISITES GUIDÉES ET ATELIERS POUR LE JEUNE PUBLIC INDIVIDUEL	
Plein tarif (par enfant participant)	3.00 € comprenant le droit d'entrée au musée, la participation à la visite guidée ou à l'atelier, l'utilisation des équipements de confort de visite et, le cas échéant, les fournitures nécessaires à l'atelier.
Gratuité	Adulte accompagnateur (dans la limite de deux adultes accompagnateurs par enfant).
VISITES POUR LES GROUPES (à partir de 10 personnes et jusqu'à 40 personnes maximum)	
Groupes accompagnés par un guide de la Direction des musées et du patrimoine	Forfait de 70.00 € comprenant : la réservation d'une date et d'un horaire, la préparation et la conception d'une visite guidée sur-mesure par le guide du musée, la participation à la visite guidée et l'utilisation des équipements de confort de visite. Ce forfait n'inclut pas le droit d'entrée au musée, qui devra être réglé par les visiteurs composant le groupe selon la tarification en vigueur. Pour rappel : tarif réduit à partir de 10 visiteurs, gratuité aux conditions fixées par décision municipale n° DM_2022_0439_CC.

<p>Groupes accompagnés par un guide extérieur au musée (guides interprètes et conférenciers titulaires d'un carte professionnelle, financé par les organisateurs).</p>	<p>Forfait de 40.00 € comprenant : le droit de visite, la réservation d'une date et d'un horaire, l'utilisation des équipements de confort de visite. Ce forfait n'inclut pas le droit d'entrée au musée, qui devra être réglé par les visiteurs composant le groupe selon la tarification en vigueur. Pour rappel : tarif réduit à partir de 10 visiteurs, gratuité aux conditions fixées par décision municipale n° DM_2022_0439_CC.</p>
<p>Gratuité</p>	<p>- Groupes issus du champ socio-éducatif du territoire de Cherbourg-en-Cotentin Accueil enfance, accueils de loisirs, accueil seniors, espaces solidaires, champ médico-social, FJT, Culture / Santé, Culture / Justice, politique de la Ville, etc. - Groupes scolaires et leurs accompagnateurs - Groupes membres de la SAMMCC (Société des Amis des Musées et des Monuments de Cherbourg et du Cotentin) ou mécènes - Pour les mécènes, gratuité suivant les contreparties établies dans les conventions de mécénat.</p>

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

3. TARIFS DES PRODUITS EN BOUTIQUE

VENTES AU MUSEE THOMAS HENRY	
Pass Musées	10.00 €
Catalogues	
Guide Unica, La montagne et le fort du Roule	5.00
Musée Thomas Henry	12.40
Gwezenneg	7.80
Céramiques du Cotentin	4.70
Henri Jayden	18.70
Peindre à Jersey	12.40
Décors de paquebots	18.70
Félix Buhot	49.80
Armand Le Véel	12.00
Portfolio Nicolas Weis	25.00
Les collections égyptiennes du muséum Emmanuel Liais	5.00
Histoire du muséum Liais	5.00
Collections égyptiennes du muséum Emmanuel Liais par Henri Loffet	45.50
La Lyre peintre des sirènes	7.00
J F Millet Du Cotentin à l'aube de l'impressionnisme	19.00
Art de Basse Normandie N°128 Musée Thomas Henry	25.00
Thomas Henry Le choix d'un collectionneur	20.00
Collections africaines du muséum Emmanuel Liais	5.00
Le théâtre à l'italienne, Parcours du patrimoine	7.00
Cherbourg et l'au-delà des mers	14.00
Visions romantiques	39.00
Voyage en terre inconnue	25.00
Jacqueline Vastel, Parcs et jardins de Cherbourg	5.00
Millet et la photographie	12.00
François Marandet, Louis Licherie	29.00
Collections gallo-romaines du museum de Cherbourg	5.00
Dominique Cliquet et Cyril Marcigny, ArchéoCotentin I : la conquête d'un territoire	20.00
ArchéoCotentin 2. Les origines antiques et médiévales du Cotentin.	25.00
Prédictions. Les artistes face à l'avenir.	25.00
La Manche et les peintres	35.00
Au nord de la presqu'île du Cotentin, Jean-François Millet	25.50

Affiches	
Femmes à la fourrure – Sheherazade – escadre russe Cherbourg	
David	12.00
Pauline ONO	12.00
Ravanne	12.00
Barbier chirurgien	12.00
Cherbourg, place Napoléon	60.00
Boudin Renoir, Signac... en Cotentin	10.00
Le Phare de Gatteville	10.00
Compagnie Hambourgeoise	10.00
Cartes postales	
Cartes couleurs	1.50
Papeterie	
Crayon papier Musée Thomas Henry	1.00
Gomme Félix Buhot	0.50
Carnet A6 Félix Buhot	3.50
Carnet A6 Winsor Mc Cay	2.50
Magnet	2.50
Etui crayons de couleur Félix Buhot	2.00
Sac Cherwood Musée	12.00
Mug Cherwood Musée	5.00
Badge	1.00
Crayon Bic	1.50
Marque-page	0.50
VENTES AU MUSEE DE LA LIBERATION	
Pass Musées	10.00 €
Catalogues	
Le Jour J et la Bataille de Normandie	5.70
La nuit des paras (français et anglais)	14.70
Guide Unica : La montagne et le Fort du Roule	5.00
For God ; for country,... for love	15.00
Tombes sur le Cotentin	10.00
Les objets symboliques du D-Day	6.00
Normandie Juin 1944. La bataille de Cherbourg.	13.80
Goodies	
Magnet « Fort du Roule »	2.50
Magnet	3.00
Mug ordinaire	4.00
Mug Musées	5.00
Briquet	3.00
Chiffonnette	3.00
Crayons	3.90
Médaille	2.50
Cartes postales	
Carte postale	1.50

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20231214-DM_2023_0354_CC-AR



ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 14 décembre 2023,

Pour le Maire

Par délégué

Le maire-adjoint

Gilbert LEPOITTEVIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name Gilbert LEPOITTEVIN.